



Etats des lieux de sorties- dégradation

Par **ironman76**, le **24/11/2014** à **16:49**

Bonjour;rn rn j'ai quitté mon logement locatif que j'occupé depuis 11 ans le 2 septembre dernier. L'état des lieux à été effectué par un huissier mandaté par l'agence qui gérait la location. L'huissier a pris des notes sur une feuille blanche pour réaliser l'état des lieux qu'il devait rédiger par la suite pour l'envoyer à l'agence. Sauf qu'à ce jour j'ai toujours rien signé et je n'ai pas de retour de l'état des lieux de sortie.rn rn La cerise sur le gâteau c'est que le proprio me réclame 5000€ (devis joints) pour dégradation de la cuisine... alors que l'huissier n'à rien évoqué de la sorte hormis quelques tâches, une étagère sous levier en mauvaise état suite à une petite fuite d'eau.rn rn La cuisine est une vieille cuisine des années 80 en bois massif, il m'avait laissé leur cuisine d'origine qui avait plus de 20 ans avec les électroménagers en état en précisant sur le bail que l'électroménager ne serait pas changé en cas panne. Aujourd'hui sur les devis je vois changement du lave vaiselle, du frigo, d'un évier que je devrais payer car je les ai laisser en mauvaise état.rn rn Au début j'ai rigolé car il faut être culotté de la part des proprio pour me faire payer une cuisine neuve... mais en attendant je n'ai pas retoucher mon dépôt de garantie et la situation est bien bloquée.rn rn que dois je faire? j'ai relancé l'agence pour avoir l'état des lieux.... l'huissier l'a t il transmis à l'agence? comment faire pour retoucher mon dépôt de garantie?rn rn merci d'avance.